Image not found or type unknown

contravention pâr courrier

Par **weskoste**, le **19/02/2013** à **19:35**

bonsoir jai une simplee question je roulais en aglomeration avec mon telephone a l oreille etquand jai vue un policier municipal a pied je lai jeter en fesant genre que je me gratter l oreille et quand j ai regarder sur mon retro il sais retouner et pris ma plaque dimmatriculation es ce qui a le droit de faire sa a envoyer une amande par courier sachant que se policeir ces un policier du village qui fait les sortie d ecole il n ai pas grand chose pour moi je pense ..... merci

Par **youris**, le **19/02/2013** à **20:12**

bjr,
si c'est un policier municipale, cela dépend des pouvoirs que le maire a délégué à sa police municipale.
il peut effectivement sanctionner un infraction au code de la route.
certains policier municipaux sont armés, donc à mon avis, si ils ont le droit d'utiliser leurs armes (sous conditions), ils ont le droit de vous verbaliser.
cdt

Par **weskoste**, le **19/02/2013** à **20:54**

Il ne porte pas d arme ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés